

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Présents :

- ↵ Anthony Berceau
- ↵ Christelle Lavalley
- ↵ Christophe Dupont
- ↵ Charlotte Avoine
- ↵ Laurent Montéléon
- ↵ Yohann Pesquerel
- ↵ Angélique Osmont
- ↵ Béatrice Aillet
- ↵ Dany Duault
- ↵ Emilie Barrez
- ↵ Michel Granger
- ↵ Gilbert Montaigne
- ↵ Karine Beaussieux
- ↵ Nathalie Leneveu
- ↵ Tommy Hery
- ↵ Yves Lecordier

Absents avec Pouvoir :

- Marc Chauvet a donné pouvoir à Anthony Berceau
- Olivier Guérard a donné pouvoir à Yohann Pesquerel

Absents :

- Elodie Cachet-Mallet

Secrétaire de séance : Nathalie Leneveu

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 16 membres élus présents en début de séance à 20h30

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021
- 2) Création de poste : adjoint administratif
- 3) Création de poste : adjoint technique
- 4) Intégration d'un adjoint administratif en détachement
- 5) Subvention MFR
- 6) Postes médecins généralistes
- 7) Bail du cabinet médical
- 8) Remboursement de frais engagés par un élu
- 9) Questions diverses
- 10) Huis-clos

Article 1 -Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 novembre 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2021.

Article 2 -Nouveau point à l'ordre du jour

- Le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement engagées avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement à hauteur de 71 029 € maximum (25 % de 284 116.51 € (total des prévisions hors chapitre des emprunts)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Article 2135 : fenêtres logement 61 rue du Sapin : 4 000.00 €
- Article 2128 : jeux extérieurs enfants : 15 431.60 €
- Article 2152 : abribus (2 365.20 €) et ralentisseur mobile (1 000.00 €)

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à procéder au mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget. (Vote : 18/18)

Article 3 : RH : Création d'un poste d'adjoint administratif

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). La personne recrutée, dans un premier temps sur un CDD de 12 mois à raison de 20h/semaine, assurerait les remplacements à la Poste, ferait de l'état-civil, de l'archivage et du secrétariat médical.

Le contrat PEC permet à la commune de percevoir des aides de l'Etat qui prend en charge 80 % du salaire brut versé. Une convention est signée entre la commune, l'agent et Pôle Emploi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2022 et autorise M. le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi. (Vote : 18/18)

Article 4 : RH : création d'un poste d'adjoint technique

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique pour pouvoir stagiairiser puis titulariser Benjamin LADROUE qui est actuellement en CDD.

Il s'agirait d'un poste permanent d'adjoint technique, 35h hebdomadaires

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint technique (Vote : 18/18)

Article 5 : RH : Intégration d'un adjoint administratif en détachement

Elodie GÉRARD est actuellement en détachement de la fonction hospitalière. Il est donc proposé au Conseil municipal de mettre fin au détachement en intégrant Elodie au 1^{er} mars dans la commune sur le poste permanent d'adjoint administratif, 35h/semaine

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'intégration de l'adjoint administratif en détachement(Vote : 18/18)

Article 6 : Subvention MFR

La MFR demande une subvention à la commune car elle accueille 3 élèves de Balleroy-sur-Drôme. (LELONG Alexandre, RENAUD Bryan, RENAUD Cassandra).

La commune a versé en 2021 une subvention égale à 50€ par enfant.

Il est proposé de verser le même montant en 2022, à savoir 150.00 €.

Après délibération, le Conseil municipal souhaite accorder une subvention d'un montant de 100€ par élève (Vote : pour : 12/18, contre : 6/18)

Article 7 : RH : Postes médecins généralistes

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à créer 2 postes de médecins généralistes en CDD. Ceci permettra, dès que la commune aura obtenu un numéro FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux), d'installer un ou deux médecins.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à créer 2 postes de médecins généralistes en CDD(Vote : 18/18)

Article 8 : Bail du cabinet médical

Le Docteur Philippe accepte de louer son cabinet médical à la commune pour y installer un médecin. Il s'agirait d'un bail de location entre sa SCI et la commune, pour un loyer mensuel de 300 €, et 3000 € de charges annuelles (électricité et eau). La commune pourrait ainsi mettre ce cabinet à disposition d'un médecin salarié ou exerçant en libéral.

L'objectif à terme est de pouvoir acheter ce local (estimation faite par notaire : 300 000€).

Étant une annexe du pôle santé, une demande de prise en charge des charges a été faite auprès de l'Intercom

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à louer le cabinet médical du Docteur Philippe pour un loyer de 300€ mensuel.(Vote : 18/18)

Article 9 : Remboursement des frais engagés par un élu

Il est demandé au conseil d'accepter le remboursement des frais payés par M. Montéléon et qui sont imputables à la commune.

La mairie ne possédant pas de carte de paiement, M. Montéléon a engagé des frais à hauteur d'environ 200 € pour la commune :

- L'impression des flyers pour la recherche d'un médecin
- Le paiement mensuel du site internet
- L'impression de la banderole pour les entrées de bourg

Le point sera revu lors d'un prochain conseil.

Article 10 : Questions diverses

- Devis :

Trois sapins doivent être abattus derrière la poste, deux devis ont été réalisés :

- Entreprise AVL : 1 650 €
- Entreprise Levillain : 690 €

Le moteur de l'ascenseur de l'Agence Postale sera à changer. Un devis a été demandé à l'entreprise Espass

- Cimetière :

Des cailloux blancs ont été remis au cimetière pour un montant de 816,40 €. Une deuxième livraison est prévue prochainement.

- Abribus :

Le 4 février dernier, M. Dupont a rencontré Keolis et Urbanéo afin de convenir de la future implantation de l'abribus rue du Sapin.

Celui installé rue des Auges est en réparation.

- Rue des Etangs :

Des saletés (urines, déchets) sont laissées par les sous-traitants d'installation de la fibre au niveau du bloc électrique. La société COVAGE a été contactée sans succès.

- Remerciements :

Mme Lavalley remercie toutes les personnes présentes lors des dernières manifestations.

- Téléthon :

La somme de 3491,47 € a été récoltée lors du Téléthon 2021.

- Cabane de chantier au cimetière :

M. Montaigne signale qu'une cabane de chantier est restée au niveau du cimetière depuis la concentration de motos en août.

- **Déchets chemin des Guélinets :**
Lorsqu'il y a du vent, les poubelles autour du container s'envolent. Une palissade va être installée.
- **Ecole de la Forêt :**
M. Lecordier interroge le conseil municipal concernant l'annonce de fermeture d'une classe sur le site de Litteau parue dans le Ouest-France. M. Pesquerel explique, comme lors du dernier conseil municipal, que l'école de la Forêt est effectivement en danger. Cependant, si cette fermeture s'avérait inévitable, l'équipe municipale tenterait de faire en sorte que les élèves du RPI (Rassemblement Pédagogique Intercommunal) de la Forêt soient scolarisés à Balleroy.
- **Containers :**
Le nombre d'habitants à la Vallée verte ayant augmenté, une demande de containers supplémentaires a été faite auprès de Collectéa.
- **Photocopieurs :**
Un contrat pour les photocopieurs vient d'être signé avec l'entreprise RICOH. Ce partenariat permettra à la commune de faire une économie mensuelle de 60 €.
- **Titres sécurisés :**
En 2021, 1875 demandes de titres sécurisés (passeports et cartes d'identités) ont été traitées. M. Montéléon souligne qu'il faudra être vigilant que l'agent en charge des titres sécurisés ne soit pas absorbé à 100 % par cette tâche.
- **Cartes de vœux 2022 :**
Les cartes de vœux seront distribuées par les élus le samedi 29 janvier.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 24 février à Balleroy

Fin de séance 22h30